



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 12/02/2020

Numéro de référence : 177

Accès du public aux documents détenus par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'exercice de ses fonctions administratives

Domaine d'activité : **Activité administrative**

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Chef de l'unité Services aux utilisateurs et aux citoyens	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Unité Services aux utilisateurs et aux citoyens, Direction de la bibliothèque, Cour de justice de l'Union européenne	

Accessible au public

	L-2925 Luxembourg Documents.Access@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Unité Services aux utilisateurs et aux citoyens.	
<i>Sous-traitant :</i>	Click here to enter text.	

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>Gestion des demandes d'accès du public aux documents détenus par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'exercice de ses fonctions administratives.</p> <p><u>Bases légales:</u> Article 15, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; Décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 26 novembre 2019 relative à l'accès du public aux documents détenus par la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'exercice de ses fonctions administratives (OJ C 45, 10.2.2020, p. 2-7).</p> <p>Lien pour accéder à la décision de la Cour de justice: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020D0210(01)&from=FR</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La personne souhaitant accéder à des documents détenus par la Cour de justice dans l'exercice de ses fonctions administratives doit compléter le formulaire en ligne de demande prévu à cet effet ou en format papier 2. Ce formulaire est réceptionné par la Section Accès aux documents et archives historiques.

Accessible au public

3. La demande est ensuite transmise à l'autorité habilitée à décider de la réponse à y donner.
- 3.1. Dans le cas où la demande porte sur un document détenu par un tiers, le tiers est consulté.
4. La réponse et, le cas échéant, les documents demandés sont transmis à l'intéressé par les soins de la Section Accès aux documents et archives historiques.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Toute personne physique présentant en son nom ou au nom d'une personne morale une demande d'accès aux documents détenus par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'exercice de ses fonctions administratives.	Nom, prénom et adresse du demandeur et, le cas échéant, activité, organisation d'appartenance, numéro de téléphone, fax, adresse e-mail.	Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée d'au moins dix ans à compter de la fin de l'année calendrier de l'inscription de la demande initiale ou, le cas échéant, de celle de la demande confirmative.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnel de la Section Accès aux documents et archives historiques (réception des demandes initiales et des demandes confirmatives, transmission aux intéressés des décisions des autorités habilitées sur ces demandes). ✓ Autorités habilitées à décider de la réponse à donner à une demande initiale

Accessible au public

	<p>ou confirmative d'accès à un document (et leurs collaborateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Services détenteurs des documents demandés ✓ Conseiller juridique
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	-Le cas échéant envoi du document au demandeur.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	-Néant
5) <i>Mesures de sécurité</i>	-Archivage électronique avec accès restreint.
6) <i>Notice d'information</i>	<p>Une notice d'information est accessible sur la page du site internet de la Cour relative à l'accès du public aux documents, sur laquelle se trouve également le formulaire de demande d'accès aux documents.</p> <p>Lien pour accéder à la notice d'information:</p> <p>https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2013-01/access_documents_data_protection_note_fr.pdf</p>